

## City stade

Comme promis lors de la campagne électorale le city stade a été installé par la société SAE Tennis d'aquitaine, le grillage par la société LACAWE, les travaux de terrassement par l'entreprise SOMDECOSTE.

## BILAN FINANCIER

### Ensemble des travaux :

41 200 € HT (pour 49000 € HT budgétisé)

### Subventions :

Etat : 14 830 €\*  
Département : 7 415 €\*  
*\* en attente de versement*



## Logements sociaux :

DomoFrance ( ex Habitelem) étudie la faisabilité d'implanter des logements locatifs sur la commune.

DomoFrance portera l'essentiel du financement, la commune participera à hauteur de quelques % ( à définir) du montant des travaux. La CCLO et le département ont donné leur accord et participeront donc au financement.

La typologie des logements correspond : à 3 T2 implantés dans un petit collectif (RDC et RJ) + 3 T3 et 4 T4 en individuel, soit 10 logements locatifs

Ce projet répond à deux objectifs portés par le conseil municipal :

- Permettre à des jeunes et moins jeunes\* de pouvoir se loger à des coûts abordables et ainsi rester sur la commune.
- Permettre à des couples avec enfants\* de s'installer sur la commune et ainsi renforcer notre école.

*\*plus de 70 % de la population du département est éligible à un logement social*



## La lettre de la Mairie

### Automne 2020

Mesdames, Messieurs,

Malgré l'accalmie estivale, le virus n'a pas disparu. Au moment où je vous écris nous connaissons une recrudescence des infections et la situation sanitaire change tous les jours. Nous continuerons à adapter le fonctionnement de l'école, de la mairie en attendant des jours meilleurs.

Le rôle d'une collectivité est de soutenir le tissu économique, et plus particulièrement local. Dans cet objectif, nous avons décidé d'accélérer la commande du city stade, augmenté la part de produits locaux dans les menus de la cantine et les colis de fin d'année pour nos aînés seront essentiellement composés de produits du territoire CCLO.

Concernant la commune, tous les événements festifs (repas des chasseurs, repas des aînés, réveillon) sont annulés. La salle des fêtes ne sera plus louée, seuls les spectacles organisés par la bibliothèque et les réunions à l'initiative de la commune seront maintenus.

Une petite note positive : lors de la conférence présentant les résultats des premières fouilles du Castera, l'archéologue responsable des travaux confirmait la présence d'un site très important, sans doute une ville laissant ainsi augurer un avenir prometteur pour la suite des recherches. J'espère pouvoir vous en dire plus dans une prochaine parution.

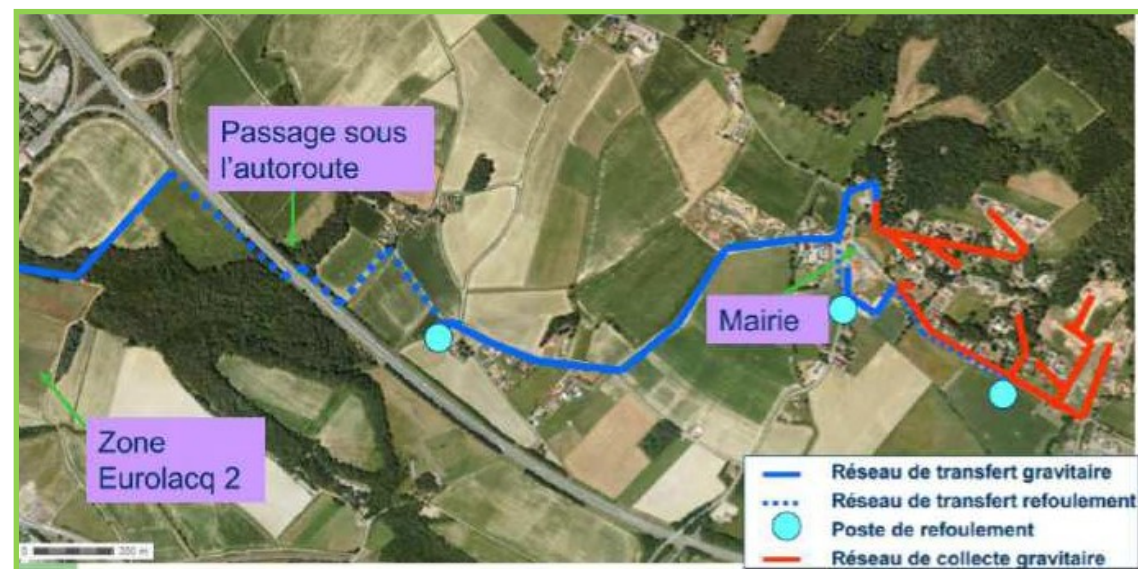
Même si cela peut paraître encore loin, je vous souhaite une belle fin d'année que j'espère apaisée et joyeuse.

Votre Maire,

Jean-Simon LEBLANC

## Assainissement :

Les travaux d'assainissement ont débuté cette année en reliant la zone Eurolacq 2 au croisement cami salié/camiasse. Les maisons situées sur le parcours pourront être connectées dans les jours à venir.



## En chiffres :

- ◆ 632 ml de canalisations gravitaires
- ◆ 939 ml de canalisations de refoulement
- ◆ 1 poste de relevage

Montant des travaux : **385 859.31 €HT**

Participation communale : **46 303 €**



Pompe de relevage

### Travaux 2021:

Liaison entre Cami salié et centre bourg.  
Branchement bâtiments communaux  
Départ réseau vers chemin Urdous et vers rte des 3 Maires.

Budget **650 000 €HT**

Participation communale **78 000 €**

## Coût d'un branchement :

Le syndicat des 3 cantons facture à chaque propriétaire :

- participation de 800 € au titre du branchement sous la voie publique,
- participation de 2 300 € au titre du financement de l'assainissement collectif au moment du raccordement.

perception de la redevance d'assainissement collectif dès le prochain relevé de compteur effectué par l'exploitant, SUEZ EAU France, à partir de mars 2021

Les travaux dans le domaine privé sont à la charge du propriétaire.

En cas de difficulté la commune étudiera au cas par cas les dossiers.

Un échelonnement peut aussi être mis en place par la trésorerie publique.

**La commune n'a pas le droit de prendre en charge les branchements** (pas de compétence assainissement)

## Raccordement obligatoire ?

Les articles L.1331-1 du Code de la santé publique et L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire si le réseau de collecte passe devant son habitation

## POUR BIEN SE RACCORDER :

**Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.**

De la qualité de vos raccordements dépendent à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.

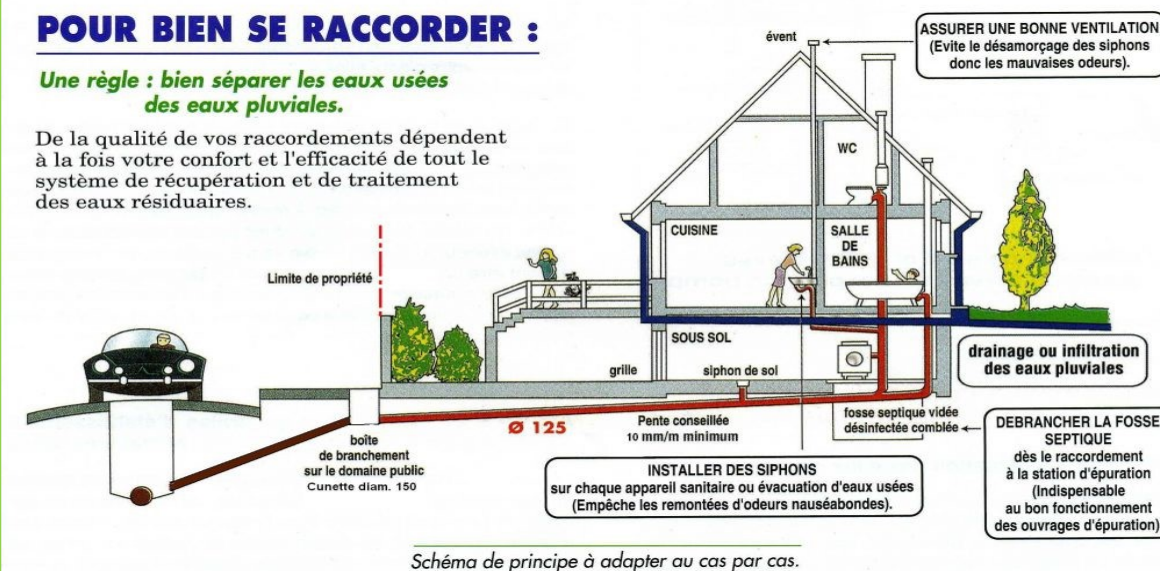


Schéma de principe à adapter au cas par cas.

## DATES IMPORTANTES DU PROJET

**2003 :** 1ère demande étude de faisabilité par la mairie,

**2005 à 2010** Etudes, scénarii

**Mars 2010 :** consultation des habitants

**Avril 2010 :** confirmation auprès du syndicat des 3 cantons du : « souhait du conseil municipal et de la majorité des habitants d'installer un réseau d'assainissement collectif ».

**2015 :** Inauguration Zone EUROLACQ 2 début des travaux réseau

**2017 :** **Fonçage** sous l'autoroute pour permettre passage réseau

**2018 :** inauguration de la nouvelle station d'épuration d'Artix permettant de recevoir eaux usées de LM

**2020 :** Début des travaux de collectes sur la partie urbanisée de la commune.

**Début 2021** Mise en service 1er secteur de collecte et pose réseau → centre bourg

**2022 à 2024** poursuite des travaux